



Transport adapté et son fonctionnement

Au regard des critères d'admissibilité et des modalités prévus à la *Politique d'admissibilité au transport adapté*, le Comité d'admission au transport adapté de la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît votre admissibilité.

Pour finaliser l'admission au transport adapté, la personne doit s'assurer d'avoir remis :

- ↪ une photo récente
- ↪ une preuve d'âge (*photocopie du certificat de naissance, carte d'assurance maladie, par exemples*)

Lors de la première facturation des déplacements effectués, des **frais de 10 \$ seront facturés** pour une seule et première fois. Il s'agit de frais associés à l'ouverture du dossier et à l'accessibilité au service de transport adapté.

Pour effectuer une demande de transport :

1. Vous téléphonez 5 jours ouvrables avant le jour où les déplacements sont prévus. Vous devez connaître les renseignements relatifs à la date des déplacements demandés, l'adresse de destination, les heures de départ et de retour;
2. La personne au service de transport fera les démarches auprès du transporteur en vue de connaître ses disponibilités en fonction de votre demande;
3. Un appel sera par la suite effectué pour vous informer des disponibilités et vous confirmer les déplacements demandés;
4. Une fois les déplacements effectués, une facture vous sera transmise par la poste à cet effet. Vous devez acquitter les frais dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture.
5. Voici nos divers modes de paiement possibles :
 - Se présenter directement aux bureaux de la MRC pour acquitter les frais (en argent, par débit ou crédit) ;
 - Produire et poster un chèque libellé au nom de la **MRC de La Haute-Côte-Nord** ;
 - Par le biais de notre site internet au www.mrchcn.qc.ca/fr/paiement/
 - En ligne au moyen d'AccèsD : *Une procédure personnalisée pour le paiement par AccèsD sera transmise avec votre facture.*

MRC de La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Contactez Angélique Perron au
418 233-2102, poste 225
Sans frais : 1 866-228-0223

Adresse électronique :

angelique.perron@mrchcn.qc.ca



Deux grilles tarifaires ont été adoptées par le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'effet de déterminer la contribution financière que doivent défrayer les usagers. Ces tarifs sont d'ailleurs conformes aux exigences du ministère des Transports du Québec.

En Haute-Côte-Nord	Tarif
Dans une même municipalité	10,00 \$
Moins de 71 km	15,00 \$
De 71 à 150 km	20,00 \$
De 151 à 200 km	25,00 \$
Plus de 200 km	30,00 \$

À l'extérieur de la région	Tarif
Moins de 400 km	0,28 \$ / km
400 km et plus *	0,52 \$ / km

* L'utilisateur pouvant être compensé par le CISSS, il est responsable d'entamer les démarches pour son remboursement.